

**Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH  
SDevRH/JYB/RM/SF N° 2022 – 233**

### **DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

### **DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°2 BAP A "Ingénieur-e biologiste en analyse de données" est composé comme suit :

**Président** : M. Say VIENGCHAREUN  
IRHC - Inserm

**Expertes** : Mme Alexandra LOUIS  
IR2 - Cnrs

Mme Nathalie VIGUERIE  
CRHC - Inserm

**Représentants** : M. Joachim LUPBERGER  
CRCN - Inserm

M. Vincent GELI  
DRCE - Cnrs

**Elu C** : M. Olivier FERAUD  
IR1 - Inserm

Fait à Paris, le **22.09.2022**

Pour le Président-directeur général,

Le Directeur des Ressources Humaines,  
  
Sylvain Bourgoin